



*Siège : Mairie de Bracieux 41250  
Tel/Fax 02 54 46 49 67*

## **REUNION DU COMITE SYNDICAL 13 JANVIER 2011**

L'an deux mil onze, le 13 janvier 2011 à 18 heures, le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron, s'est réuni à la Mairie de Bracieux, sous la Présidence de Monsieur Daniel DESROCHES

**PRESENTS** : MME PRIOL, MM GODRON, GARNIER (Beuvron amont), MM DUPONT, BOUQUIN, DOUSSELIN (Centre Amont), MM GAULT, CHESNEAU, REPINCAY (Beuvron aval), MM DESROCHES, TOUCHET, COELHO (Centre Aval), MM ROBERT, MAURICE, CLOUET (Centre Cosson), M PICHET (Bas Cosson),.

**ABSENTS EXCUSES** : M DUCHALAIS (Beuvron aval), M MOREAU (Bièvre), M PRINCE, MME VALOIS (Centre Cosson), M LEROUX (Bas Cosson), M FROMENT (Bassin Cosson)

**Assistait à la réunion** : M LHOMME (Beuvron Centre Aval),

Date de la convocation le 16 décembre 2010.

### **Ordre du jour :**

- **Orientations budgétaires**
- **Amortissement des acquisitions 2010**
- **Renouvellement de la ligne de trésorerie**
- **Questions diverses**

## **ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011**

### **PLANNING 2011**

Le planning 2011 sera défini comme suit : jours de travail répartis de la façon suivante entre les syndicats :

➤ Syndicat du Beuvron Amont	85 jours
➤ Syndicat du Beuvron Centre Amont	50 jours
➤ Syndicat du Beuvron Centre Aval	40 jours
➤ Syndicat du Beuvron Aval	7 jours
➤ Syndicat de la Bièvre	7 jours
➤ Syndicat Bas cosson	71 jours
➤ Syndicat Centre cosson	76 jours
➤ Syndicat du Bassin du Cosson du Loiret	233 jours

Soit 569 jours pour 2011.

Prévoir également 10 jours pour les interventions ponctuelles pour chaque syndicat.

Reliquat de jours de travail en 2010 non facturés à reporter sur 2011:

➤ Syndicat du Beuvron Amont	0 jour
➤ Syndicat du Beuvron Centre Amont	21,5 jours
➤ Syndicat du Beuvron Centre Aval	0 jour
➤ Syndicat du Beuvron Aval	1 jours
➤ Syndicat de la Bièvre	6 jours

➤ Syndicat Bas cosson	1,5 jours
➤ Syndicat Centre cosson	5 jours
➤ Syndicat du Bassin du Cosson du Loiret	4 jours

Soit 33 jours pour 2010

Il est remis aux délégués présents le programme des travaux pour chaque syndicat jusqu'en 2014 ainsi qu'une carte des cours d'eau.

### **TARIFS 2011 PARTICIPATIONS :**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide de voter les tarifs comme suit :

Participation fixe annuelle par syndicat adhérent : **4400 €**

Coût d'une journée de travail par équipe : **215 €**

Coût d'une journée du technicien de rivière dans le cadre d'une mise à disposition : **306€**

Coût d'une journée équipe prestation ragondin : **612 €**

### **LES RESULTATS 2010 ( sous réserve du versement des subventions demandées)**

- ✓ Fonctionnement 2010 : **100 000 €**
- ✓ Investissement 2010 : **8 000 €**

### **RAPPEL DES MODALITES DE REGLEMENT DES JOURNEES DE TRAVAIL DES EQUIPES**

- Un acompte de 30 % du cout total des travaux programmés avant le début de chantier soit au moment de sa programmation,
- Recouvrement d'un deuxième acompte de 30 % selon l'avancement des travaux,
- Solde des travaux à la fin du chantier au vu d'un décompte définitif de travaux.

### **LES AIDES 2011**

Le contrat de bassin du Beuvron signé initialement le 11 juillet 2006 avec la région et le 5 novembre 2009 validé avec la région et l'agence de l'eau nous garantit les engagements financiers 2011 et les années suivantes.

Les aides spécifiques sur les opérations : Grenouille taureau, espèces envahissantes animales...devront être confirmées pour le budget primitif 2011.

### **LES DEPENSES 2011**

Renouvellement du matériel des équipes et vêtements de sécurité.

Renouvellement d'un véhicule.

Etudes ; Bassin versant, zones humides ...

Etablissement du journal SEBB

Création de toilette au local technique

### **NOMENCLATURE COMPTABLE SEBB**

Monsieur le Trésorier nous informe qu'une mise à jour de la nomenclature comptable du SEBB doit être appliquée pour le Budget 2011.

La nomenclature M14 de plus de 100 000 habitants : vote par nature est mise en place pour le Budget 2011 du Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron.

## COMPOSITION DU PERSONNEL SYNDICAL AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2011

**2 techniciens de rivière**

**9 agents d'entretien des rivières dont 2 chefs d'équipe**

**1 animatrice – contrat de Bassin**

**Personnel mis à disposition :**

- Secrétaire 11/35<sup>ème</sup>
- Agent d'entretien (ménage) 2/35<sup>ème</sup>

## REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Président informe de la circulaire de la préfecture sur la réforme des collectivités territoriales. Il rappelle le planning de mise en place de la réforme et des inquiétudes sur la pérennité des syndicats dont le syndicat Centre Cosson.

**Le comité syndical donne un avis favorable pour l'ensemble de ces décisions et clôture les orientations budgétaires 2011**

## AMORTISSEMENT DES BIENS ACQUIS EN 2010

Monsieur le président rappelle que le syndicat doit amortir les biens acquis :

Après en avoir délibéré, le comité Syndical décide d'amortir les biens acquis en 2010 de la manière suivante :

### **Informatique**

Logiciel et licence informatique 5 ans

### **Matériel**

2 - Treuils 2 ans

7 - Tronçonneuses 1 an

1 - Sèche cuissarde 5 ans

1 - Table de nettoyage 5 ans

1 - GPS 5 ans

### **Matériel roulant**

3 - Véhicules Kangoo 5 ans

1 - Roulotte de chantier 4 ans

1 - Remorque 5 ans

### **Mobilier**

2 - Bureaux techniciens 5 ans

## RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE TRESORERIE

Monsieur le président rappelle les conditions de versement des subventions de l'Agence de l'Eau et de la Région centre. Dans l'attente du versement de celles-ci, il propose de reconduire la ligne de trésorerie d'un montant de **120 000 Euros** auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel VAL DE FRANCE.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ✓ Autorise Monsieur le Président de renouveler cette ligne de trésorerie dans la limite de 120 000 € auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel VAL DE FRANCE dans les conditions suivantes :
  - Taux variable EONIA + 0,7% soit à ce jour de 1.076%
  - Commission engagement 10 %
  - Tirage minimum 10 000 €
  - Frais de tirage : offert
- ✓ Autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **ABAISSMENT COORDONNE DES BARRAGES DU BASSIN DU BEUVRON**

Le Président rappelle que, depuis plusieurs années, le SEBB a proposé de procéder à l'abaissement de l'ensemble des barrages sur le Bassin du Beuvron. Cette opération, souhaitée par le SEBB, a suscité de nombreuses réactions au début et est maintenant mieux acceptée suite à la définition de différents critères de mise en œuvre avec les propriétaires d'ouvrages, les présidents des AAPPMA, la Fédération de la Pêche..... (Période, débits des différents cours d'eau, période de reproduction du Brochet, alevinage). Fin Octobre 2010, Dominique Béguin du SEBB et M. Thévin de la DDT, comme chaque année, ont analysé les relevés des débits des différents cours d'eau du bassin. Constatant que le niveau était comparable à celui des deux dernières années, ce qui avait conduit à ne pas programmer l'opération, j'ai donc proposé de ne pas lancer l'opération cette année étant considéré que les services de l'Etat demandent un délai de l'ordre d'un mois voire un mois et demi pour prendre un arrêté qui doit être adressé aux différents propriétaires, ce qui fait un délai global d'environ deux mois.

Le 25 novembre 2010, le SEBB a transmis mon avis à la DDT sur cette opération qui jusqu'ici était une opération placée sous le dogme du volontariat du SEBB de participer à l'amélioration de la circulation des sédiments et des espèces animales.

Lors de contacts informels avec les différents responsables des AAPPMA concernées, je leur ai fait part de mon avis afin qu'ils puissent envisager l'alevinage annuel de leurs différents parcours de pêche.

L'adjoint au chef du service de l'eau et de la biodiversité de la D.D.T. découvrant le message du SEBB a manifesté sa volonté d'organiser l'opération. Le 2 décembre 2010, un message électronique fixe au 11 janvier 2011 une réunion de concertation. J'avais souhaité que le délai soit réduit au maximum ce qui semblait impossible pour l'Administration.

Lors de la réunion du 11 janvier 2011, le responsable de la DDT a annoncé sa volonté de procéder à cet abaissement au mois de février avec l'avis favorable de l'ONEMA et du Président de la Fédération de la Pêche, bien que cette période se situe pendant la période de reproduction du brochet ce qui engendre une interdiction de la pêche de cette espèce du 1<sup>er</sup> février au 30 avril.

Les Présidents des AAPPMA et le Président du SEBB, qui ne sont pas défavorables à cette opération lorsqu'elle est réalisée dans de bonnes conditions, se sont déclarés contre la programmation autoritaire de cette opération à cette date.

Le représentant du service de la DDT a décidé de maintenir sa décision.

### **Sur proposition du Président, et après en avoir délibéré le Comité syndical,**

- ✓ Approuve la position du Président,
- ✓ Prend acte de la décision de la DDT,
- ✓ Regrette la décision autoritaire de L'Etat,
- ✓ Demande que pour l'année prochaine une véritable concertation soit mise en œuvre et que la programmation soit mieux organisée avec la rédaction d'arrêtés qui soit à même de tenir compte du débit des rivières afin de faciliter l'acceptation par le plus grand nombre de cette opération,
- ✓ Refuse de payer toutes indemnités de tous ordres qui pourraient être demandées suite aux opérations d'abaissement des ouvrages.

*Fin de la séance 19h00*